

Paris, le 3 novembre 2017

Communiqué de Presse

**Objet : Audience du Tribunal Administratif de Nice du 7 novembre 2017
contre l'arrêté anti poids-lourds des maires de la Roya**

Je serai ce mardi 7 novembre au Tribunal Administratif de Nice pour soutenir les maires de la Vallée de la Roya, assignés en référé-suspension pour leur arrêté anti-poids lourds, pris collégalement le 1^{er} septembre 2017.

La route départementale 6204, comporte de nombreux lacets, têtes d'épingles et portions très étroites non adaptés aux passages réguliers de poids-lourds. Cela est dangereux pour la population, cela endommage les voies et les canalisations et je ne peux que comprendre la position des maires qui ont voulu protéger leurs concitoyens.

Je souhaite, pour ma part, que cet arrêté soit validé, du moins temporairement, le temps de trouver une solution médiane et acceptable par tous les intérêts en présence.

A ma demande et en ma présence, une réunion de concertation aura lieu le 20 novembre prochain avec le Préfet des Alpes-Maritimes et les maires de la Vallée afin de poursuivre le dialogue et avancer sur ce sujet.

**Alexandra Valetta-Ardisson
Députée des Alpes-Maritimes
4^{ème} circonscription**